

La loi Grenelle 2  
*du 12 juillet 2010*

Que devez-vous savoir ?

## La loi Grenelle 2 *du 12 juillet 2010*

### Le Trie des Biodéchets

- Depuis 2016, la loi impose aux producteurs de plus de 10 Tonnes/An de biodéchets, de trier ces derniers et de les valoriser par compostage ou méthanisation, afin de permettre leur retour au sol.
- Les huiles doivent être également retraitées.

# Comment connaitre le poids des déchets d'un restaurant scolaire ?

## Étude estimative de production de biodéchets en restauration

Campagne de mesures réalisées sur 181 restaurants qui donne les ratios obtenus de production de biodéchets de restauration (hors huiles alimentaires usagées) pour différents types de restauration :

- cuisines centrales (11 g/repas),
- satellites scolaires (125 g/repas),
- restauration thématique et traditionnelle (140 g/repas),
- restauration rapide (43 g/ticket),
- autres restaurations collectives (134 g/repas).

Réalisée pour le compte de l'ADEME et du Groupement National de la Restauration en novembre 2011.



## A partir de quel nombre de repas/jour on rentre dans la loi ?

Type de fonctionnement pour un restaurant scolaire	Nombre de couverts/jour	Nombre de couverts/An (140 jours ouvrés)	Biodéchets produit par repas	Montant annuel en kg
Repas livrés	572	80 080	125 gr	10 010
Fabrication sur place	534	74 760	134 gr	10 018

# Quel budget cela représente ?



Avant tout, rapprochez-vous de votre collectivité qui s'occupe déjà de vos déchets !

Autre solution :



## Exemple de proposition d'un fournisseur privé sur la région parisienne :

**Restaurant 800 repas/jour** - Mise à disposition de 2 bacs 240 litres Biodéchets - collectés 1x/semaine

Location & maintenance mensuelle de bac 240 litres (X 2)	3.00 Unité	36 semaines	216.00	
Collecte (par levée de bac)	13.40 Unité	36 semaines	964.80	
Traitement des Biodéchets	103.00 La Tonne	10 Tonnes	1 030.00	
Si présence d'indésirables (plastiques, carton, conserves, verres, asticots...) Déclassement *	185.40 La Tonne		-	
			2 210.80	€ HT
<b>Budget total à prévoir (au minimum) :</b>			<b>2 652.96</b>	<b>€ TTC</b>

Se rapprocher des communautés de communes. Elles travaillent de plus en plus sur le sujet, pour apporter des solutions.

Pour en savoir plus

## sources :

<https://www.ademe.fr/entreprises-monde-agricole/reduire-impacts/reduire-cout-dechets/obligations-reglementaires>

<https://www.ecologie.gouv.fr/biodechets#scroll-nav> 2

FAITES APPEL  
A UN EXPERT !

*N'oubliez pas de visiter  
notre site internet*

[www.RS2A-consulting.fr](http://www.RS2A-consulting.fr)

*Il vous apportera du temps  
et des connaissances*

Un premier contact  
Est toujours gratuit !



**RS2A CONSULTING**  
Restauration & Services  
Audit et Accompagnement



**Gilles BESOMBES**  
Expert en Restauration



07 81 34 70 88



[gilles.besombes@rs2a-consulting.fr](mailto:gilles.besombes@rs2a-consulting.fr)



[www.rs2a-consulting.fr](http://www.rs2a-consulting.fr)



1 Rue des épis  
31600 SAUBENS